



TERRE DES FEMMES. DROITS DES FEMMES : INVESTISSONS DANS L'ACCÈS ET LE CONTRÔLE DES FEMMES AU FONCIER

Au Niger, les moyens de subsistance de plus de 80% de la population et la performance de l'économie nationale (environ 40% du PIB) sont basés principalement sur l'agriculture et l'élevage. La terre est donc un élément capital pour la promotion des activités économiques, surtout en milieu rural. Cependant son accès équitable demeure une problématique dans les sociétés agropastorales. L'accès et le contrôle des femmes au foncier est une condition incontournable pour le développement durable et un investissement direct pour leur avenir et dans celui de l'humanité. Les femmes font face à des conditions d'accès et de contrôle de la terre et des ressources naturelles inégales à celles des hommes. Les mutations que connaît le foncier ces dernières années avec la dégradation des terres, la pression démographique, l'urbanisation risquent davantage de creuser ces inégalités et d'accroître les vulnérabilités des femmes et des filles.

Les faits et les chiffres au Niger :

- 88,5% des terres appartiennent aux hommes, les 11, 5% restants sont détenus conjointement par le mari et la femme, ou par les enfants.
- La proportion des femmes travaillant dans l'agriculture est passée de 40% en 2006 à 11% en 2012. Cette situation de déféminisation de l'agriculture est le fruit de la restriction des femmes au fonciers.
- 34,7 % seulement des femmes ont accès aux services de vulgarisation (contre 65,3% hommes), 38 % des femmes ont accès aux semences (contre 62% des hommes), et 22,8 % des personnes qui bénéficient d'un crédit rural sont des femmes.

Pour l'**Association des Jeunes pour l'Environnement et l'Éducation Civique au Niger (AJEEC)**, qui travaille depuis plusieurs années sur l'autonomisation de la femme et la gestion durable des ressources naturelles, il existe des solutions durables pour assurer un meilleur accès et contrôle des femmes au foncier.

Pistes de solutions en trois points :

- **Renforcer et vulgariser les outils, les lois et les bonnes pratiques de l'accès sécurisé des femmes à la terre.** Il faut améliorer l'accès aux informations relatives aux fonciers, aux droits et aux législations, leur mise à disposition et leur vulgarisation sous des formes compréhensibles et en langues locales.
- **Renforcer la participation active des femmes dans les mécanismes/instances formels et informels de gestion des ressources naturelles notamment foncières.** Une participation active suppose de renforcer les capacités des femmes à maîtriser les enjeux, les lois, les politiques foncières et pouvoir prendre la parole pour défendre leurs droits. Pour y arriver, les organisations et associations des femmes ont un rôle important à jouer, car elles sont des espaces de dialogues, de plaidoyer sur lesquels il faudra s'appuyer pour développer et former des femmes leaders capables d'endosser la responsabilité de la défense des droits des femmes dans une dynamique collective avec les autorités locales.
- **Mettre à l'avant-garde les femmes dans les efforts de restauration et de gestion durable des terres.** Au Niger, près de 11 millions d'hectares de terres dégradées sont disponibles. Dans le cadre des opérations de restauration des terres, une partie de ces terres peut être sécurisée et mise à la disposition des femmes pendant une période nécessaire permettant d'acquérir par leur propre moyen des terres agricoles.